

Communiqué de presse

Taxi à moitié prix avec les chèques *BackSafe*

26.11.18

Selon une étude de l'AWSR, seul un tiers des jeunes Wallons choisissent systématiquement un BOB avant une sortie et 1 jeune sur 14 ne le fait jamais ! A la veille des nombreux événements de fin d'année (fêtes patronales, Saint-Nicolas, réveillon...), l'AWSR rappelle qu'en Wallonie, les jeunes âgés entre 16 et 30 ans peuvent bénéficier d'une réduction de 50% sur leur course en taxi en payant avec des chèques *BackSafe* !

Minimum 1 accident corporel sur 6 est lié à l'alcool

En 2017 en Wallonie, 15% des conducteurs testés après un accident corporel (1 sur 6) étaient positifs à l'alcool. Ce pourcentage augmente même à plus de 17% si on s'intéresse uniquement à la tranche d'âge des 18-30 ans ! Ces pourcentages sont sous-estimés étant donné que tous les conducteurs ne sont pas testés et que les tests ne sont pas spécifiquement réalisés lorsque la probabilité que les conducteurs rentrent d'une soirée arrosée est plus importante. Les nuits de week-end, par exemple, 1 conducteur testé sur 2 est positif à l'alcool !

Prévoir un BOB, pas toujours automatique

Selon une récente étude de l'AWSR, seuls 32% des jeunes âgés entre 18 et 30 ans décident systématiquement qui prendra le volant pour rentrer avant une sortie. Il est par ailleurs inquiétant de constater qu'un jeune conducteur sur 14 (7%) ne prévoit jamais un BOB à l'avance !

Boire ou conduire... Certains ne choisissent pas !

Parmi les jeunes wallons interrogés par l'AWSR : 58% ne boivent pas d'alcool quand ils sortent s'ils doivent conduire et 25% déclarent limiter leur consommation d'alcool à la limite légale. Cependant, 17% des jeunes Wallons déclarent boire plus que de raison alors qu'ils doivent rentrer en voiture et 3% ne se fixent aucune limite !

Peur du contrôle ?

La majorité des jeunes Wallons (âgés entre 18 et 30 ans), considèrent que le risque de devoir se soumettre à un contrôle d'alcoolémie est relativement faible. 47% estiment en effet qu'ils n'ont qu'une très petite chance de devoir souffler et 24% une petite chance.

Un conducteur qui conduit sous l'influence d'alcool risque un retrait de permis, une amende de minimum 179 euros qui peut aller jusqu'à 16.000 euros et une déchéance du droit de conduire selon la gravité de l'infraction et les poursuites qui sont décidées au niveau du Parquet. Lors de la campagne BOB de l'hiver dernier, près de 1.000 conducteurs wallons s'étaient vu retirer leur permis de conduire suite à un contrôle d'alcoolémie.

Les chèques taxi *BackSafe*

Pour éviter ces comportements risqués de la part des jeunes conducteurs, l'AWSR leur « offre » un BOB à moitié prix avec les chèques taxi *BackSafe* ! Ces chèques peuvent être utilisés par les jeunes Wallons (âgés entre 16 et 30 ans) pour rentrer en taxi de jeudi à

dimanche entre 23h et 6h, au départ de la Wallonie. 10 villes participent au projet pilote : Spa, Waterloo, Louvain-la-Neuve, Liège, Charleroi, Mons, Verviers, Namur, Tournai et Arlon.

Le principe est simple : un chèque vaut 5 euros mais ne coûte que 2,50 euros à son utilisateur. Plusieurs chèques peuvent être utilisés pour payer une course et le taxi peut être partagé à plusieurs. 25 compagnies de taxi sont partenaires du projet. Les chèques peuvent être commandés via [le site de l'AWSR](#).

Un jeune sur 3 trouve le taxi trop cher

Selon une étude de l'AWSR, un jeune sur 3 ne prend pas le taxi car il juge le prix trop cher. Le taxi se profile pourtant comme une alternative intéressante pour rentrer en sécurité. Principalement parce qu'il convient autant aux fêtards qui ont pensé à leur retour à l'avance qu'à ceux qui ont « dérapé » pendant la soirée et qui ne peuvent plus prendre le volant pour rentrer. Mais également parce que les taxis circulent pendant la nuit et ont des horaires très flexibles.

Réveillon du Nouvel An

Les chèques taxi peuvent uniquement être utilisés les nuits de jeudi à samedi. Cependant, une exception est prévue pour le réveillon de la Saint-Sylvestre. Il sera donc possible de payer une course en taxi avec les chèques *BackSafe* le 31 décembre à partir de 23h jusqu'au 1^{er} janvier 6h.

Projet pilote

Les chèques taxi *BackSafe* ont été lancés dans le cadre d'un projet-pilote mené par l'AWSR, en collaboration avec le Groupement national des entreprises de taxis (GTL). 10.000 chèques ont été mis en vente au mois de juin dernier. A ce jour, l'AWSR en a vendu plus de 3.500. Une évaluation du projet sera réalisée en 2019. Si elle s'avère positive, les chèques taxi *BackSafe* pourraient être disponibles de manière permanente.

Pour Carlo DI ANTONIO, le Ministre wallon de la Sécurité routière : *les chèques-taxi Backsafe sont une solution concrète pour rentrer sain et sauf ! En utilisant ces chèques, les jeunes ne paient que 50% du prix de la course. L'autre partie est payée par la Wallonie. Ce projet-pilote complète un dispositif plus large que la Wallonie met actuellement en place pour réduire le nombre d'accidents impliquant des jeunes conducteurs ayant bu et/ou consommé d'autres substances. Le label BackSafe qui est déployé dans les événements festifs en est un autre exemple. La prévention et la répression en matière de conduite sous influence sont indispensables pour que la fête ne tourne plus court pour les adultes de demain et leurs familles !*

Contact Presse :

Belinda DEMATTIA – Porte-parole AWSR – 0498/048.361

www.chèque-taxi.be

[Suivez nous sur Twitter @AWSR_be](#)

www.tousconcernes.be